

Règlement du tirage | Consultation sur les changements climatiques | Plan Climat

1. Durée du tirage

Le tirage est organisé par la MRC Avignon (ci-après l'« Organisateur »). L'inscription au tirage se déroule pour la durée de la consultation soit du 4 mai 2026 à 8 h 00 au **30 juin 2026 à 23 h 59**.

2. Admissibilité

Ce tirage s'adresse exclusivement aux résidents et résidentes du territoire de la MRC Avignon âgés de **14 ans ou plus** au moment de leur participation. Pour les participants d'âge mineur (moins de 18 ans), l'obtention d'un prix est conditionnelle à l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur légal. Sont exclus les employés et les membres du conseil de la MRC Avignon ainsi que les personnes avec qui ils résident.

3. Comment participer?

Pour être admissible, un participant doit :

- Compléter la consultation publique sur les changements climatiques pour le Plan Climat (en ligne sur atnavis.ca ou par téléphone) ;
- Répondre « Oui » à la question : « Souhaitez-vous faire partie du tirage pour la chance de gagner un des 10 prix ? » ;
- Fournir ses coordonnées complètes (nom et adresse courriel) dans les champs prévus à cet effet à la fin du formulaire.
- Une seule participation par personne est autorisée.

4. Description des prix

Un total de dix (10) prix seront attribués, pour une valeur totale de 1 200 \$:

- **5 prix** : Une carte Hello de la CCIBDC d'une valeur de 100 \$ chacune, valide chez les marchands locaux participants et selon les modalités. En savoir plus : <https://ccibdc.ca/achat-local-baie-des-chaleurs/>
- **5 prix** : Un ensemble de produits promotionnels de la gamme *Avignon.Gaspésie* d'une valeur unitaire de 144,79 \$, comprenant : une casquette (29,95 \$), une tasse de camping (28,95 \$), un sac panier pour vélo (30,95 \$) et une serviette de plage (29,95 \$).

Les prix ne sont pas monnayables ni échangeables.

5. Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **14 juillet 2026** aux bureaux de la MRC Avignon situés à Maria. Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la durée de la consultation.

6. Attribution des prix et épreuve mathématique

Les personnes sélectionnées seront contactées par courriel dans les sept (7) jours suivant le tirage. Pour être déclarée officiellement gagnante, la personne sélectionnée devra :

1. Répondre au message de l'Organisateur dans un délai de 10 jours ouvrables.
2. Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'arithmétique suivante : $10 + 3 - 2 = [\quad]$.

À défaut de respecter ces conditions, le prix sera annulé ou un nouveau tirage pourra être effectué.

7. Conditions générales

En participant au tirage, les répondants acceptent que leurs coordonnées soient utilisées par la MRC Avignon uniquement aux fins de l'administration de celui-ci. Les noms des gagnants pourraient être annoncés sur les réseaux sociaux de la MRC Avignon et d'Avignon.Gaspésie. Ce tirage est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

418 364-2000 | info@mrcavignon.com

473, boulevard Perron, suite 200, Maria (Québec) G0C 1Y0